

Saran, le 29 novembre 2023

PÔLE PERSONNES ÂGÉES

DIRECTION

Coordonnées du secrétariat :

02.38.74.42.89

Relevé de conclusions du Conseil de la Vie Sociale Jeudi 28 septembre 2023

Présents :

- **Monsieur CHANSARD**, représentant du personnel
- **Madame DESSE-MEZIERES**, directrice, Pôle Personnes âgées
- **Monsieur GRELET**, représentant des familles et président du CVS, résidence Le Bois fleuri
- **Monsieur HOERDT**, cadre supérieur de santé, Pôle Personnes âgées
- **Madame LE JEHAN**, représentante des familles, résidence Pierre Pagot
- **Madame LENOIR**, assistante de direction, Pôle Personnes âgées
- **Madame LOULIER**, cadre de santé, résidence Les Ecureuils
- **Madame MESSI**, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- **Madame RICHARD**, cadre administratif, Pôle Personnes âgées
- **Madame THOMAS**, représentante des familles, résidence Les Ecureuils

Excusé(e)s :

- **Monsieur BOET**, représentant des familles, résidence Le Bois fleuri
- **Madame CARVALHO**, représentante des familles et vice-présidente du CVS, résidence Pierre Pagot
- **Mme DESCLERC-DULAC**, administratrice, CHR d'Orléans
- **Monsieur GERMOND**, représentant des résidents, résidence les Ecureuils
- **Madame POPINEAU**, cadre de santé, résidence Pierre Pagot
- **Madame RETORET**, responsable qualité, Pôle Personnes âgées
- **Madame ROBILLARD**, cadre de santé, résidence Le Bois fleuri, bâtiment B
- **Madame VILLEGGER**, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, Pôle Personnes âgées

Rappel de l'ordre du jour

- 1 Point sur la situation sanitaire des établissements (COVID, vaccination...)
- 2 Point sur l'hébergement temporaire – classique et d'urgence (organisation, validation des questionnaires de satisfaction)
- 3 Validation du questionnaire de satisfaction admission / accueil
- 4 Point sur les déclarations d'évènements indésirables 2023
- 5 Point sur les dossiers en cours :
 - Centre de ressources territorial
 - Unité d'hébergement renforcée (UHR) médico-sociale
 - PASA de nuit et ouverture des PASA de jour
- 6 PACQ : bilan 2022 – perspectives 2023
- 7 Questions diverses des représentants des usagers

Les représentants des familles de toutes les résidences s'expriment et posent s'il y a lieu les questions émanant de leur propre questionnement ou de celui des familles qu'ils représentent.

Un tour de table permet aux membres de faire connaissance et de se présenter.

1. Point sur la situation sanitaire des établissements (COVID, vaccination...)

Vaccination contre le COVID

Depuis le 19 septembre, plusieurs résidences connaissent actuellement des clusters COVID :

- Saran Lilas (4 résidents dont 1 à ce jour isolé).
- Saran Bleuets (1 résident)
- Pierre Pagot (9 résidents et 4 professionnels).

Il y a probablement plus de cas non connus car certains résidents sont complètement asymptomatiques. Les dépistages massifs ne sont plus recommandés et les formes sont largement moins graves.

Depuis le 22 septembre, selon les recommandations de l'HAS, les gestes barrières ont été renforcés :

- Port du masque OBLIGATOIRE dans tous les services de soins (chambres, espaces communs, lieux d'activités, ...) pour tous les professionnels ; lavage des mains et désinfections approfondies réguliers ;
- Port du masque fortement recommandé pour les visiteurs ;
- Cas n°1 : le résident est COVID positif et symptomatique : isolement gouttelettes pendant toute la durée des symptômes, levée de l'isolement à la disparition des symptômes ;
- Cas n°2 : le résident est COVID positif et asymptomatique : isolement gouttelettes pendant 5 jours puis, sans apparition de symptôme, levée de l'isolement. En cas d'apparition de symptômes, application des consignes du cas n°1.
- Maintien des visites, y compris pour les résidents COVID+, avec port du masque obligatoire dans la chambre des résidents positifs pour les visiteurs et lavage des mains.
- Maintien des activités et repas en collectivité pour les résidents non positifs et avec, autant que possible pour eux, port du masque.

Des campagnes de vaccination ont été poursuivies :

- le 29 juin à la résidence Le Bois fleuri pour 133 résidents (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} dose),
- le 4 juillet à la résidence Les Ecureuils pour 49 résidents (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} dose),
- le 12 septembre à la résidence Pierre Pagot pour 35 résidents (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} dose),
- le 13 septembre pour les résidences Pierre Pagot et Le Bois fleuri pour 3 résidents (1^{ère} et 2^{ème} dose),
- le 14 septembre à la résidence Le Bois fleuri pour 49 résidents (4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} dose).

Afin d'assurer une bonne couverture vaccinale, l'HAS recommande une vaccination des résidents d'EHPAD de manière saisonnière, soit 2 fois par an.

Vaccination contre la grippe

Bien que contraire aux recommandations de l'HAS qui stipulent que les résidents peuvent être vaccinés, le même jour, dans chaque bras, dans l'un contre le COVID et dans l'autre contre la grippe, le Pôle Personnes âgées prévoit de dissocier les 2 vaccinations, à des jours différents avec un intervalle de 15 jours entre les 2 injections, afin d'éviter les effets indésirables liés aux vaccinations (fièvre, maux de tête, ...).

Les vaccinations contre la grippe pour les résidents est envisagée après le 15 novembre.

Le service de la santé au travail sera présente sur la résidence Le Bois fleuri pour vacciner les professionnels intéressés les 8, 17 et 21 novembre. D'autres dates seront définies pour les résidences Pierre Pagot et Les Ecureuils.

2. Point sur l'hébergement temporaire – classique et d'urgence (organisation, validation des questionnaires de satisfaction)

Hébergement temporaire classique à Pierre Pagot :

Depuis le 20 mars 2023, une offre de 4 lits d'hébergement temporaire classique est proposée à la résidence Pierre Pagot, en transformant 4 chambres doubles en chambres individuelles. Ce mode d'hébergement répond notamment aux besoins :

- d'un aidant familial qui cherche une structure rassurante pour accueillir son proche, en cas de congés ou d'hospitalisation ou simplement parce qu'il a besoin d'un peu de répit ;
- d'une personne vivant à domicile et qui souhaiterait séjourner quelque temps dans un EHPAD pour rompre l'isolement ou découvrir l'établissement avant une entrée permanente.

La durée de séjour est de 90 jours par année civile avec une possibilité de le fractionner.

Depuis la mise en place du dispositif, sur 37 demandes, 20 ont été acceptées.

Au 27 septembre, 1 chambre est occupée sur les 4. Sur les mois d'avril, mai, juin et juillet, les 4 chambres étaient occupées sur certaines périodes.

La durée de séjour s'échelonne entre 7 et 77 jours.

Sur les 20 séjours, 2 personnes ont été transférées en séjour permanent sur nos établissements et 2 décès sont survenus.

Il est envisagé de diffuser un questionnaire aux résidents pour évaluer leur satisfaction quant à ce dispositif (questionnaire validé en séance). L'idéal serait que le résident puisse le renseigner lui-même. A défaut, il conviendrait qu'un professionnel de l'établissement l'aide ou que la famille le renvoie, par mail, dans un second temps.

Il est suggéré que le questionnaire soit transmis la veille du départ pour laisser le temps au résident ou avec l'aide d'un professionnel de le remplir.

Le questionnaire est validé en séance par les membres (cf pièce jointe).

Sans qu'il n'y ait pour l'instant de questionnaire, les retours des familles qui ont bénéficié du dispositif, sont globalement positifs.

En janvier 2023, une communication auprès des pharmacies, services d'aide à domicile, infirmiers et médecins des cabinets libéraux avait été réalisée, par l'envoi par mail et par courrier d'une plaquette de présentation, pour qu'ils aient connaissance de ce nouveau dispositif. Après plus de 6 mois de mise en service, il conviendrait de faire une pique de rappel auprès de ces professionnels.

M. CHANSARD souhaite savoir comment répondre à la demande si celle-ci est supérieure à nos 4 lits déjà existants. Il est envisagé d'ouvrir 4 nouveaux lits d'hébergement temporaire, à compter de l'année 2024, sur la résidence Les Ecureuils sous réserve de l'accord et de la validation de l'ARS. Ce dispositif comportera donc à 8 lits au total.

Hébergement temporaire d'urgence à la résidence Le Bois fleuri :

Le dispositif d'hébergement temporaire consiste à proposer aux personnes âgées en perte d'autonomie sortant des urgences ou d'hospitalisation et ne relevant pas de soins médicaux hospitaliers, ou ne pouvant rester temporairement à leur domicile, un hébergement temporaire d'une durée maximale de 30 jours, avant la réintégration de leur domicile dans un cadre sécurisé.

Ce dispositif d'hébergement temporaire facilite la sortie d'hospitalisation ou évite l'hospitalisation, améliore et sécurise les retours à domicile, limite, quand cela est possible, les durées moyennes de séjour à l'hôpital et les réhospitalisations évitables en permettant la période de transition nécessaire. Il contribue à réduire le risque iatrogène et à limiter l'accroissement de la dépendance, à améliorer la qualité de vie en préparant un retour à domicile dans des conditions satisfaisantes.

Il doit également faciliter le retour à domicile en travaillant en coordination avec les acteurs intervenant déjà auprès de la personne âgée ou en mettant en place des interventions adaptées à ses besoins. Dans ce cadre, ce dispositif doit permettre de mettre en place ou de réévaluer un plan d'aide individuelle d'allocation personnalisée à domicile.

Le dispositif est expérimenté depuis le 17 août 2022 au départ pour 4 lits sur le bâtiment B de la résidence Le Bois fleuri. Le reste à charge pour le résident est de 20 € avec la différence prise en charge par l'ARS.

Depuis le début de la mise en œuvre du dispositif, la demande a évolué avec dans un 1^{er} temps 4 lits d'EHPAD et 2 lits d'USLD puis désormais 8 lits d'EHPAD. Dans les services d'USLD, l'hébergement d'urgence n'est pas adapté dans la mesure où la prise en charge médicale est trop importante par rapport à la durée de séjour de 30 jours maximum.

L'expérimentation est actuellement prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

Depuis le début de déploiement du dispositif et au 8 août, 30 demandes ont été enregistrées. Actuellement sur les 8 lits, 4 sont occupés.

Sur les 30 séjours réalisés :

- 4 personnes sont retournées à leur domicile ;
- 2 personnes sont décédées ;
- 23 ont été transférées en séjour permanent sur nos établissements.

3. Validation du questionnaire de satisfaction admission / accueil

Afin de répondre au mieux aux besoins et identifier les éventuelles améliorations à apporter lors de l'admission et de l'accueil dans nos établissements, un questionnaire de satisfaction sera proposé aux nouveaux résidents, 1 mois après leur entrée.

Des réponses sont apportées au questionnement des représentants des familles :

- ce questionnaire sera également remis lors d'un transfert d'un résident vers un autre établissement ;
- le choix de la résidence est validé par l'équipe médicale dans le cadre de la demande d'admission faite via le site internet « via trajectoire ». En effet, il arrive fréquemment que sur le dossier d'admission, le choix par la famille se soit porté sur la résidence Les Ecureuils et que l'état de santé du résident nécessite une admission à la résidence Le Bois fleuri. Dans ce cas, la famille est informée, via le site internet, du refus du 1^{er} choix de la résidence et doit sélectionner un autre établissement.
- le transfert d'établissement est lié à un avis médical ou disciplinaire. En cas de décision disciplinaire, plusieurs entretiens préalables sont organisés avec le résident et/ou sa famille, le cadre de santé, l'équipe médicale et la direction avant qu'une rupture du contrat de séjour ne soit notifiée. Les services accompagnent les familles pour trouver une autre structure pouvant accueillir leur proche.

Le questionnaire est validé en séance par les membres (cf pièce jointe).

4. Point sur les déclarations d'évènements indésirables 2023

Madame DESSE-MEZIERES informe les membres du CVS du nombre d'évènements indésirables d'agressions signalés depuis la précédente réunion.

Situations	Du 01/01/2023 au 27/03/2023	Du 28/03/2023 au 27/09/2023
Agression de résidents envers des professionnels	18	31
Agression de résidents envers d'autres résidents	7	17 *
Agression de familles envers les professionnels	5	11

Agression de familles envers les résidents	1	2
Agression de professionnels envers les professionnels	0	0
Agressions de professionnels envers les résidents	0	0
Agressions de personnes extérieures envers des résidents	0	0
Agressions de résidents envers des personnes extérieures	0	1
Total d'agressions signalées	31	62

* cas d'agressions sexuelles entre résidents

Il est à noter que le nombre d'agressions de résidents envers les professionnels est sous-évalué car ces agressions de résidents se banalisent. C'est pourquoi il est rappelé régulièrement aux professionnels l'importance de déclarer les événements indésirables afin qu'ils soient tracés et comptabilisés.

Néanmoins, il est constaté que ces agressions relèvent trop souvent du racisme et du sexisme. Dans ces cas, les résidents sont systématiquement recadrés. Des actions de formation ont été mises en place pour les professionnels afin de faire face à ces situations d'agressivité. Selon la gravité de l'évènement, il est évalué si la famille en est informée.

Dans les cas d'agressions sexuelles entre résidents, les familles (personnes de confiance) sont systématiquement prévenues pour des raisons d'éthique et de transparence.

5. Point sur les dossiers en cours :

Centre de ressources territorial

La candidature du Pôle Personnes âgées du CHU d'Orléans a été retenue pour le portage d'un centre de ressources territorial : un facilitateur du parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile ou dans un autre établissement ainsi qu'aux acteurs en charge de leur accompagnement dans le prolongement des actions déployées au sein des structures.

Le périmètre géographique d'intervention apparaît trop large en comparaison des autres CRT de la région. Ainsi, il nous est demandé de réduire au périmètre d'Orléans métropole ;

2 champs d'actions seront mis en place :

- ❖ Volet 1 - Mission d'appui aux professionnels du territoire :
 - ✓ actions de formation par des plans de formations communs,
 - ✓ appui administratif et logistique,
 - ✓ mise à disposition de compétences et ressources gériatriques et gérontologiques,
 - ✓ mise à disposition d'équipements et de locaux adaptés.

Ce 1^{er} volet va être lancé progressivement d'ici la fin de l'année, en concertation avec les partenaires.

- ❖ Volet 2 - Mission d'accompagnement renforcé pour les PA en perte d'autonomie, nécessitant un accompagnement à domicile plus intensif en alternative à l'EHPAD

Ce 2^{ème} volet sera initié à compter du 1^{er} semestre 2024.

Une équipe dédiée à ce projet sera recrutée pour les missions de coordination et d'accompagnement du CRT.

Unité d'hébergement renforcée (UHR) médico-sociale

Un projet a été présenté à l'ARS et celui-ci a été retenu. Il est envisagé de réduire à 13 lits la capacité de cette unité.

En effet, face à l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée, aggravée de troubles du comportement importants, et l'entrée de plus en plus tardive en institution et donc bien souvent aussi la prise en charge plus tardive de ces troubles, le Pôle et ses équipes médicales et paramédicales souhaitent s'engager dans une prise en charge adaptée de ces résidents et conforme aux recommandations de bonnes pratiques.

Pour des raisons architecturales, l'UHR de 13 lits serait créée au rez-de-chaussée de la résidence Le Bois fleuri (bâtiment B) au sein de l'actuelle unité Bleu. Un accès serait ainsi possible au niveau du jardin thérapeutique de l'actuelle UHR.

Il est précisé que les résidents qui iraient dans cette unité seraient ceux qui sont hébergés dans l'UHR actuelle dans la mesure où il est préconisé que ces résidents ne restent pas sur une longue période à l'UHR et en sortent dans les meilleurs délais.

PASA de nuit et ouverture des PASA de jour

Le projet proposé concernerait plus spécifiquement la prise en charge nocturne de personnes âgées dépendantes souffrant de troubles du comportement modérés à moyens déjà accueillies en EHPAD. Il s'agirait de créer 2 PASA de nuit :

- l'un au sein de la résidence Le Bois fleuri, dans les locaux d'un des deux PASA de jours existants ;
- l'autre, mutualisé entre les résidences P. Pagot et Les Ecureuils et également situés dans les locaux des PASA de jour.

Force est de constater que de plus en plus de personnes âgées – qu'elles vivent à domicile ou en établissement – souffrent de troubles cognitifs et développent des troubles du comportement et peuvent être perturbatrices voire dangereuses pour elles-mêmes et/ou leurs proches et les autres résidents dans les structures. Elles peuvent confondre le jour et la nuit. Il importe donc de pouvoir les prendre en charge, de jour comme de nuit, dans un environnement adapté et sécurisé.

Un PASA de nuit permet d'accueillir, durant la période nocturne, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés à moyens, tout particulièrement la nuit, et dont la déambulation, la perte de repères et les troubles peuvent perturber le repos et le sommeil des autres résidents. Cette prise en charge permettra de réduire les prescriptions de psychotropes.

Dans la continuité de ce qui existe déjà en journée dans les PASA des 4 EHPAD du CHR d'Orléans, les PASA de nuit visent à améliorer la qualité de vie et de sommeil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou souffrant de troubles apparentés déjà hébergées dans l'établissement en leur proposant des activités sociales et thérapeutiques au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et bénéficiant d'un environnement adapté à leurs besoins.

La création de ces PASA pourrait être envisagée à titre expérimental pour une durée de 2 ans.

Une réflexion est en cours pour une ouverture des PASA de jour aux personnes vivant à domicile.

Le représentant du personnel s'interroge sur le devenir du 1^{er} étage du bâtiment A de la résidence Le Bois fleuri fermé depuis la crise sanitaire du COVID.

Cet étage pourrait être réouvert pour réduire le nombre de lits du 2^{ème} et du 3^{ème} étage de ce même bâtiment. Sachant que pour le fonctionnement d'un étage, il est nécessaire de 7,5 ETP (infirmières et aide-soignantes) pour l'équipe de jour, nous ne disposons pas actuellement de ces effectifs pour cette mise en œuvre.

6. PACQ : bilan 2022 – perspectives 2023

En l'absence de Mme Karen RETORET, Responsable Qualité du Pôle, ce point est reporté à la prochaine réunion.

7. Questions diverses des représentants des usagers

Retour sur la rencontre entr'aïdants du 11 mai

Une trentaine de personnes étaient présentes à cette première rencontre. Un questionnaire de satisfaction a été distribué aux participants pour recenser leurs attentes.

Sur les 21 questionnaires transmis, les répondants ont majoritairement indiqué être globalement très satisfaits de leur participation à cette rencontre (sujets abordés, horaires et lieu de la rencontre, accueil et convivialité).

Parmi les thèmes à aborder pour les prochaines rencontres, celui sur la communication avec le proche est vivement plébiscité.

Aide sociale et protection juridique	7
Communication avec votre proche	12
Diagnostic (évaluation, annonce, gestion des émotions, entrée en institution...) et évolution de la maladie.	7
PAP	7
Thérapies non médicamenteuses : PASA, balnéothérapie, jardin thérapeutique...	6
Aides techniques dans la vie quotidienne et alimentation de la personne âgée	7
Relations avec les professionnels de l'institution	7
Accompagnement dans la fin de vie, directives anticipées, don du corps	6

D'autres idées de thématiques non orientées sont remontées :

- Aide au maintien de la bienveillance aidant / aidé
- Soutien spécifique pour l'entrée en EHPAD : possibilité de RDV individuel avec la psy ?
- Le très grand âge > 90-95 ans qui n'est pas considéré comme une pathologie mais qui occasionne des troubles cognitifs et physiques qui sont mal pris en compte

Cette opération va être reconduite d'ici la fin de l'année 2023.

Visite de l'UCPA avec les membres du CVS

Lors de la précédente réunion du 28 mars 2023, il avait été évoqué avec les membres du CVS de visiter l'UCPA où sont préparés les repas pour la résidence Le Bois fleuri. Pour rappel, ceux des résidences Pierre Pagot et Les Ecoreuils sont toujours réalisés sur place.

Les membres confirment leur intérêt de se rendre au CHR d'Orléans pour cette visite. Une date est à caler en fonction de la disponibilité du service.

Retour du petit journal dans les EHPAD

Un comité éditorial, sous l'égide de l'animatrice, vient d'être remis en place pour les services d'USLD de la résidence Le Bois fleuri. Le 1^{er} numéro devrait sortir en octobre 2023 et sera diffusé à l'ensemble des familles de cet établissement.

Sujets à choisir sur les prochaines lettres d'information

Les membres sont interrogés sur les sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder dans les prochaines lettres d'informations envoyées régulièrement aux familles.

Les thématiques suivantes sont choisies :

- le décès en EHPAD (désignation d'une personne de confiance, directives anticipées...)
- les prestations proposées dans les établissements (coiffeur, pédicure...)
- présentation du service civique avec trombinoscope des jeunes travaillant dans nos établissements.

Mise en place d'une journée festive annuelle

Mme LE JEHAN suggère l'organisation d'une journée festive annuelle réunissant les familles et leurs proches. Plusieurs EHPAD organisent cet évènement avant l'été. Sur le principe, Mme DESSE-MEZIERES est favorable à cette proposition mais n'est pas en capacité de financer une manifestation importante telle que les kermesses. Même si les coûts d'organisation en seraient réduits, il n'est pas envisageable de demander une participation financière aux familles car cela engendrerait une baisse de fréquentation des familles.

Tour de changes

Mme THOMAS signale le mécontentement des familles par rapport aux fréquences des changes sur la résidence Les Ecureuils.

Une sectorisation a été mise en place pour permettre aux 6 AS/ASH soins présentes le matin en semaine et aux 5 professionnels présents le week-end de réaliser les toilettes. Néanmoins, au vu de la charge de travail, un tour de change supplémentaire est difficilement réalisable. Effectivement, les derniers résidents sont accompagnés dans les soins de nursing aux environs de 11h45, sachant que le repas débute aux alentours de 12h pour le premier service.

Concernant notre organisation l'après-midi, une sectorisation a également été mise en place pour que chaque résident ait un professionnel AS/ASH soins référent. La fiche d'activité a aussi été réajustée pour que chacun connaisse les tâches qu'il a à effectuer. Cependant, l'équipe en poste ne comprend que 3 professionnels et donc les tours de change sont conséquents. Un premier tour de change est réalisé à partir de 15h et un deuxième à partir de 18h45 avec les couchers des résidents en fonction de leurs besoins et de leurs habitudes.

La qualité des protections a également été évoquée, ce qui justifierait une absorption moins importante. Le marché des achats des protections est renouvelé tous les 2 ans et la qualité des protections a été étudiée avant de choisir le fournisseur retenu. Ce dernier n'a pas changé lors de l'attribution précédente des marchés.

Des formations proposées par le fournisseur Hartmann sont régulièrement organisées pour les professionnels pour leur apprendre ou leur rappeler la façon d'utiliser les protections.

M. CHANSARD s'interroge sur la composition du CVS signalant qu'aucun membre des services d'USD n'est associé. Il est précisé que le CVS ne concerne que les EHPAD et que les usagers des services d'USLD sont intégrés dans la Commission des usagers du CHR d'Orléans. Mme LENOIR transmet les textes relatifs à ce sujet.

M. CHANSARD exprime le souhait que le choix des lieux de sorties doit être adapté aux envies et à la vie des résidents avant leur entrée. Une sortie au salon de l'agriculture par exemple serait plus appropriée pour les résidents qui ont pu être agriculteurs ou cultiver un jardin pendant leur vie.

M. CHANSARD a recueilli la volonté des professionnels de l'hôtellerie et de la lingerie de participer aux animations proposées sur les établissements. Les demandes sont à faire remonter aux équipes d'encadrement.

M. CHANSARD suggère que des actions de recyclage des plastiques soient mises en place sur les établissements. Le volet développement durable est géré par les services de la DALP au CHR. Lorsque la plateforme de déchets sera opérationnelle sur la résidence Le Bois fleuri, le tri des déchets sera effectué.

Il est rappelé le calendrier de la prochaine réunion du CVS :

- Mardi 12 décembre à 15h00.

Le Président du CVS
Daniel GRELET

la Directrice du Pôle Personnes âgées
Clémence DESSE-MEZIERES



